



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

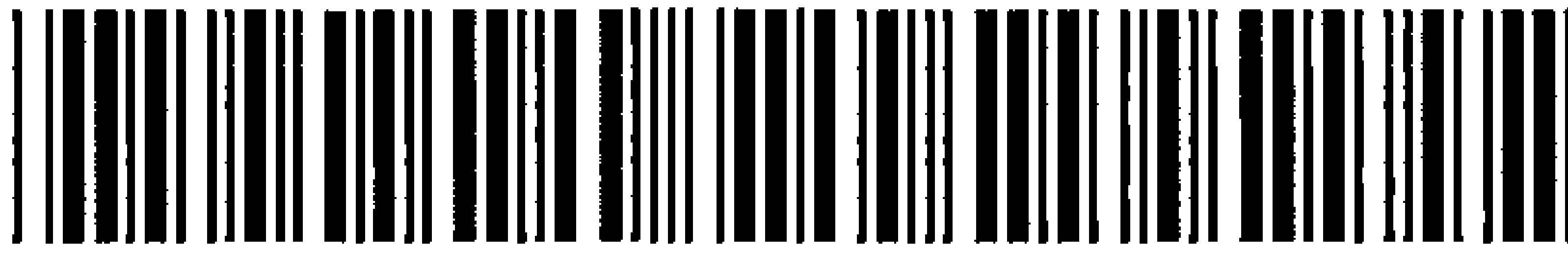
Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2004 B 12836

Numéro SIREN : 453 442 659

Nom ou dénomination : SOFIDEM & Associes

Ce dépôt a été enregistré le 22/07/2014 sous le numéro de dépôt 67825



1406790101

DATE DEPOT : 2014-07-22

NUMERO DE DEPOT : 2014R067825

N° GESTION : 2004B12836

N° SIREN : 453442659

DENOMINATION : SOFIDEM & Associes

ADRESSE : 146 boulevard Haussmann 75008 Paris

DATE D'ACTE : 2014/07/16

TYPE D'ACTE : RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

NATURE D'ACTE :

CABINET DUPORT

*SARL au capital de 20 000 €
RCS de Vienne 42301933000046
N° TVA intracom : FR18423019330*

Société de Commissariat aux
Comptes

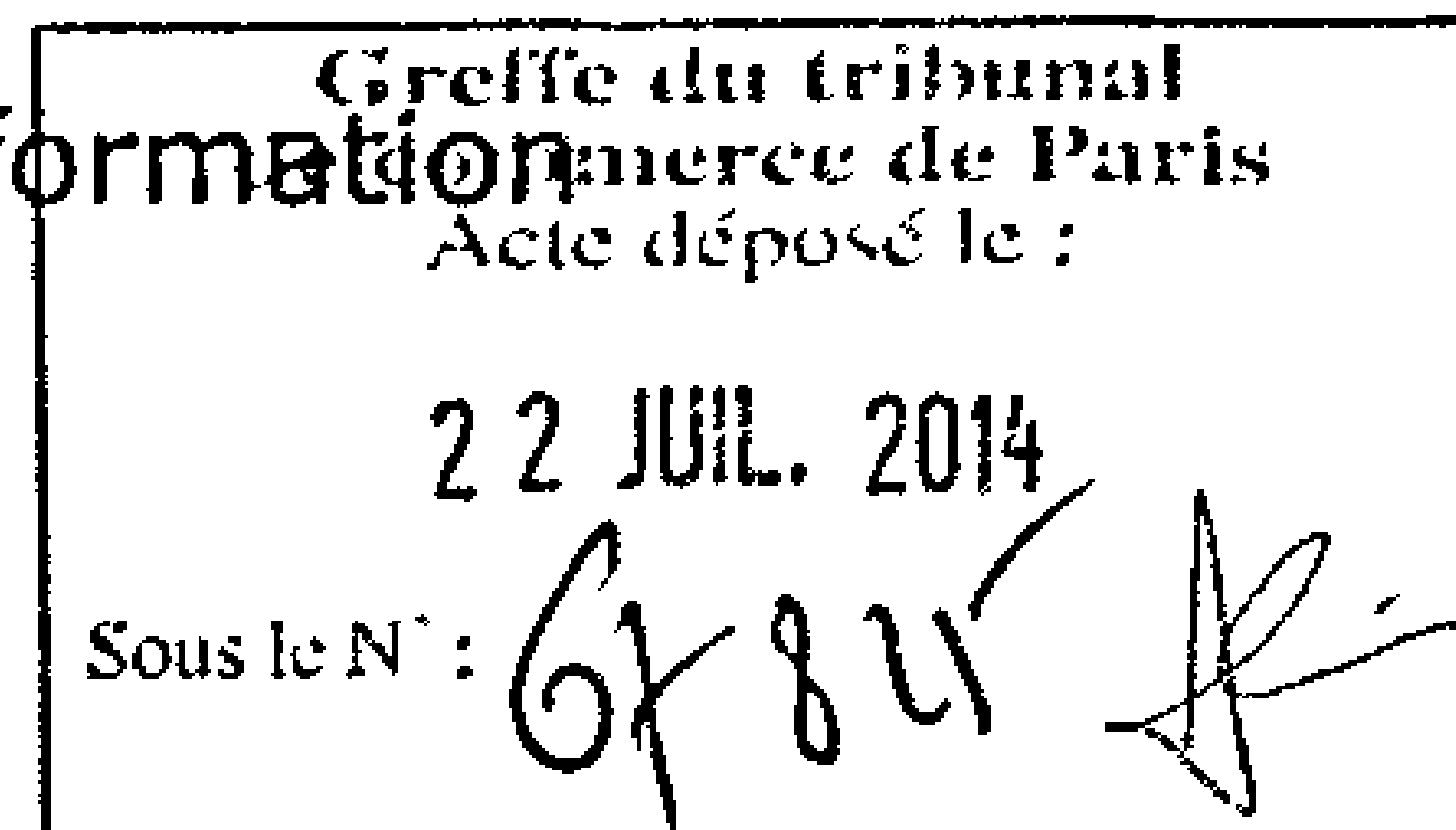
*Membre de la Compagnie
Régionale des Commissaires
aux Comptes et inscrite
auprès de la Cour d'Appel de
Grenoble*

RI 16/07/14

041512836

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'une transformation
de SARL en SAS



Madame, Messieurs,

En application des dispositions de l'article L 224-3 du Nouveau Code de Commerce, vous avez sollicité la nomination d'un Commissaire à la Transformation aux fins d'apprécier la valeur des biens composant l'Actif Social et les avantages particuliers dans le cadre de la transformation de votre société en Société par Actions Simplifiée.

Nous avons accompli cette mission qui nous a été confiée par décision des associés, nous vous présentons donc ci-après notre rapport.

1 - RESPECT DES REGLES JURIDIQUES

La société SARL SOFIDEM & ASSOCIES existe sous la forme d'une Société à Responsabilité Limitée au capital de 242.810 euros.

Son siège social est situé : Siège social : 146, Boulevard Haussmann – 75008 Paris.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a constaté que le capital social est égal au capital social minimum exigible pour les SAS.

Les conditions juridiques pour la transformation de votre société en Société par Actions Simplifiée sont donc satisfaites et votre Assemblée Générale peut valablement délibérer sur la validité de cette transformation.

15, Avenue Henri Barbusse
38300 Bourgoin-Jallieu
Portable : 06 08 98 70 77
Téléphone : 04 74 90 63 27
E-mail : cabinet.duport@orange.fr

2 - VERIFICATION DES BIENS COMPOSANT L'ACTIF SOCIAL

Selon les articles L 224-3 du Nouveau Code de Commerce et 56.1 du décret du 23 Mars 1967 concernant la transformation d'une SARL en Société par Actions simplifiée, nous avons vérifié préalablement la valeur des biens composant l'Actif Social.

L'examen du bilan comptable de votre société au 30 septembre 2013 fait ressortir un total de 5.465.628 euros et un bénéfice de 366.682 euros pour un capital de 242.810 euros. L'examen des principaux postes du bilan n'appelle pas de remarque particulière. Les valeurs figurant à l'actif, tant en ce qui concerne les immobilisations que les créances, peuvent être considérées comme représentatives de la valeur vénale de ces postes.

Les informations comptables qui m'ont été communiqués n'appellent pas de remarques particulières au vu des informations qui m'ont été transmises.

Votre gérance nous a confirmé qu'aucune opération particulière n'était intervenue depuis le 1^{er} octobre 2013 et qu'aucun événement postérieur au 30 septembre 2013 n'était venu modifier de façon significative la valeur de ces biens.

3 - MONTANT DES CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres de la société s'élèvent au 30 septembre 2013 à la somme de 3.219.675 euros.

Il nous a été indiqué que cette situation n'a pas subi de variation significative à la date du 16 juillet 2014.

4 - AVANTAGES PARTICULIERS POUVANT EXISTER AU PROFIT D'ASSOCIES OU DE TIERS

Il n'existe pas à ce jour d'avantage particulier octroyé au profit d'associés ou de tiers.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société telle qu'elle est analysée ci-dessus, sous réserve des décisions qui seront prises par votre Assemblée Générale, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Fait à Bourgoin-Jallieu, le 16 juillet 2014

Eric Duport

Commissaire aux comptes

